Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260304-DCM2026_1_9-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LAGADIC Matéo, LE MOIGNE Yves, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.
Procurations : MENU Marie-Hélène à GOURITIN Marie-Laure.
Absente excusée : RIOU Marie-Pierre.
Absents : GALK-PORSMOGUER Myriam, HOARAU Christine, LANDIER Morgan, ROSPART Olivier.
Secrétaire de séance : ARNAUD Véronique.

N° 2026-1-9 - CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS : SIGNATURE DE L'ACCORD

L'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) offre la possibilité au Maire « ... par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association ».

Marie-Laure GOURITIN expose que la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime finance depuis plusieurs années la stérilisation des chats errants sur le territoire.
Cette politique a pour but d'aider les communes dans leur mission d'hygiène et de salubrité publiques, de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline.
La convention pluriannuelle 2023-2025 arrivant à terme, la Société Protectrice des Animaux (SPA) a proposé à la Communauté de Communes la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2026-2028 afin de financer la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants.

La participation de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime se fera sous la forme d'une subvention annuelle d'un montant de 2500 € correspondant à la stérilisation de 50 chats. La Communauté de Communes s'engage également à régler les potentiels dépassements tarifaires des frais vétérinaires.
Pour la mise en œuvre complète de l'opération, dans le cadre de cette convention-cadre, la SPA propose à la commune la signature d'un accord avec une clinique vétérinaire afin d'organiser la communication vers les administrés, le trappage des chats, le transfert vers une clinique vétérinaire et la relâche sur le lieu de capture.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260304-DCM2026_1_9-DE

TELGRUC SUR MER

M. SOULAIMANA regrette que la convention soit à durée limitée ; il estime que ces dispositions devraient être permanentes. Mme GOURITIN explique que des renégociations doivent avoir lieu régulièrement avec les vétérinaires, notamment sur les tarifs.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le Code Rural et de la Pêche Maritime en matière de divagation et de prolifération animale, et soucieuse d'agir en faveur de la protection de ces chats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants financée par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et la SPA.

- DECIDE d'assurer sa mise en œuvre sur le territoire avec le concours d'agents municipaux et/ou administrés de la commune en lien avec les cliniques vétérinaires partenaires.

- AUTORISE la Maire à signer l'accord avec la SPA joint en annexe dans le cadre de la convention cadre relative à la stérilisation des chats errants CCPCAM / SPA 2026-2028.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

